

## **Rapport trimestriel RI : Ressources des bénéficiaires et dynamique du système (novembre 2016)**

1. Vue générale (juillet 2016)
2. Couverture des besoins (juillet 2016)
3. Activité lucrative (juillet 2016)
4. Evolutions 2006 - 2016
5. Entrées et sorties du dispositif

Annexes :

1. Fiche RI (juillet 2016)
2. Couverture des besoins et activité lucrative (juillet 2016)
3. Cohortes avril 14 – avril 15

Auteur : Mme Christine Wenker-Pont (SG–DSAS)

Tél. : 021 / 316.50.22

Courriel : [christine.wenker-pont@vd.ch](mailto:christine.wenker-pont@vd.ch)

Contact : M. Antonello Spagnolo (SPAS)

Tél. : 021 / 316.50.23

Courriel : [antonello.spagnolo@vd.ch](mailto:antonello.spagnolo@vd.ch)

---

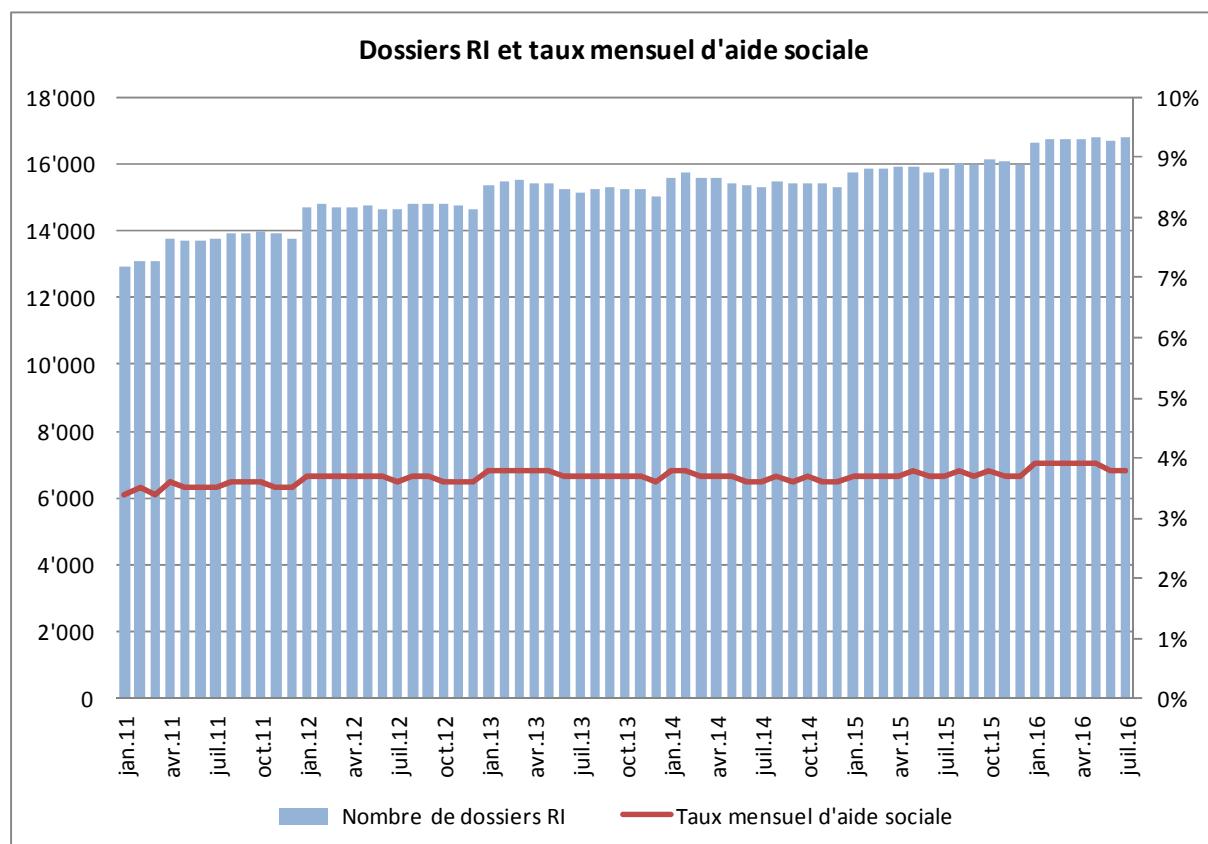
### Rappel concernant le périmètre d'étude de ce rapport

Est pris en compte ici tout dossier RI, ramené au mois de prestation considéré, ayant fait l'objet d'une prestation financière pour l'un de ses membres. Ce dossier est dit « actif ». A noter que le paiement a lieu le plus souvent au cours du mois de prestation, mais parfois aussi au cours des deux mois qui lui succèdent.

### 1) Vue générale (juillet 2016)

Pour le mois de juillet 2016, le nombre de dossiers RI s'élève à 16'822 ; cet effectif est supérieur de 6,0% à celui de juillet 2015 (+946 dossiers). L'augmentation du nombre de dossiers gérés par les CSR<sup>1</sup> est de 4,1% (+604 dossiers) sur la période, le reste de l'augmentation relève des dossiers gérés par les autres autorités d'application, notamment le CSIR qui enregistre une augmentation de 233 dossiers entre juillet 2015 et juillet 2016 (+32%). Pour rappel, les charges relatives aux dossiers gérés par le CSIR ( prestations financières pour les bénéficiaires et frais de personnel du CSIR) sont financées par la Confédération. Il faut relever que l'augmentation du nombre de dossiers RI est essentiellement due à la hausse du nombre de dossiers de personne seule. La croissance relative du nombre de dossiers RI est par conséquent plus élevée que celle du nombre de bénéficiaires RI (+6,0% contre +4,5% pour les bénéficiaires entre juillet 2015 et juillet 2016). Le taux mensuel d'aide sociale<sup>2</sup>, qui mesure le rapport entre bénéficiaires RI et population résidante, s'établit à 3,8% en juillet 2016, il reste stable [Gr.1].

Gr.1



<sup>1</sup> CSR : centre sociaux régionaux

<sup>2</sup> Le taux mensuel d'aide sociale correspond au nombre de personnes de 18 à 64 ans vivant dans un ménage avec prestation financière durant le mois rapporté à la population résidante permanente de 18 à 64 ans. Il figure sur la fiche RI de StatVD, annexe 1.

T.1

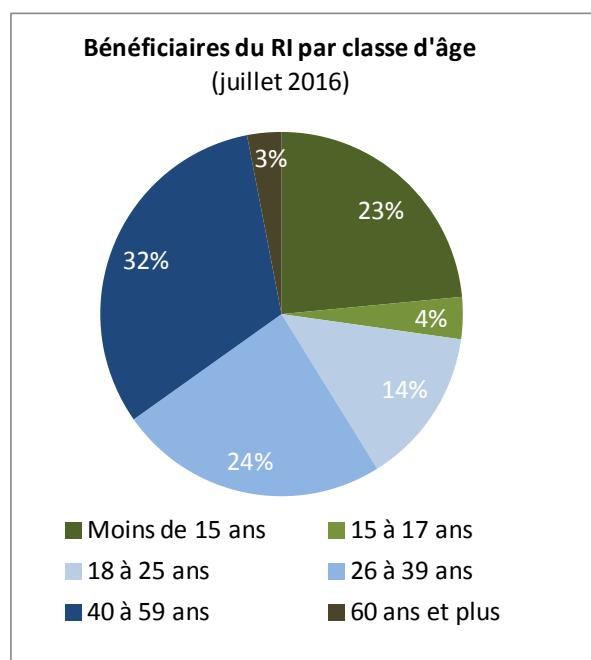
Variation par rapport au même mois de l'année précédente			
février 15	+ 0.9%		+ 5.4% Février 16
Mars 15	+ 1.9%		+ 5.6% Mars 16
Avril 15	+ 2.1%		+ 5.3% Avril 16
Mai 15	+ 3.3%		+ 5.4% Mai 16
Juin 15	+ 2.7%		+ 5.9% Juin 16
Juillet 15	+ 3.8%		+ 6.0% Juillet 16
Moyenne sur 6 derniers mois	+ 2.4%		+ 5.6%

Au cours du dernier semestre (février 2016 à juillet 2016), l'augmentation moyenne du nombre de dossiers RI mensuel par rapport aux mêmes mois de l'année précédente est de 5,6% ; elle est plus élevée qu'au même semestre de l'année précédente : +2,4% [T.1]. Le CSIR enregistre 42,9% d'augmentation moyenne sur les six derniers mois par rapport à l'année passée alors que le nombre de dossiers RI gérés par les CSR augmente de 3,6% en moyenne sur cette même période.

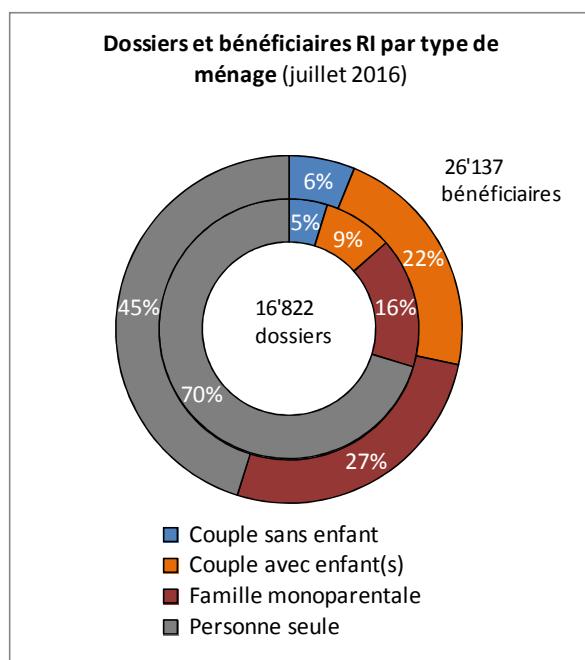
### Les 16'822 dossiers de juillet 2016 concernent 26'137 personnes.

La répartition des bénéficiaires RI par catégories d'âge s'inspire des groupes d'âge auxquels s'adressent les différents programmes mis en place par le Service de prévoyance et d'aide sociale (FORJAD, FORMAD, rente-pont, projet pilote) pour venir en aide aux personnes dans le besoin tout en soutenant leurs efforts pour s'affranchir de l'aide sociale. En juillet 2016, les mineurs représentent 27% des bénéficiaires de l'aide sociale. Les bénéficiaires âgés de 18 à 25 ans représentent 14% de l'ensemble des bénéficiaires (3'646 personnes). Près d'un quart des bénéficiaires sont âgés de 26 à 39 ans (6'267 personnes), environ un tiers a entre 40 et 59 ans et seul 3% de l'ensemble des bénéficiaires ont 60 ans et plus (792 personnes) [Gr.2].

Gr.2



Gr.3

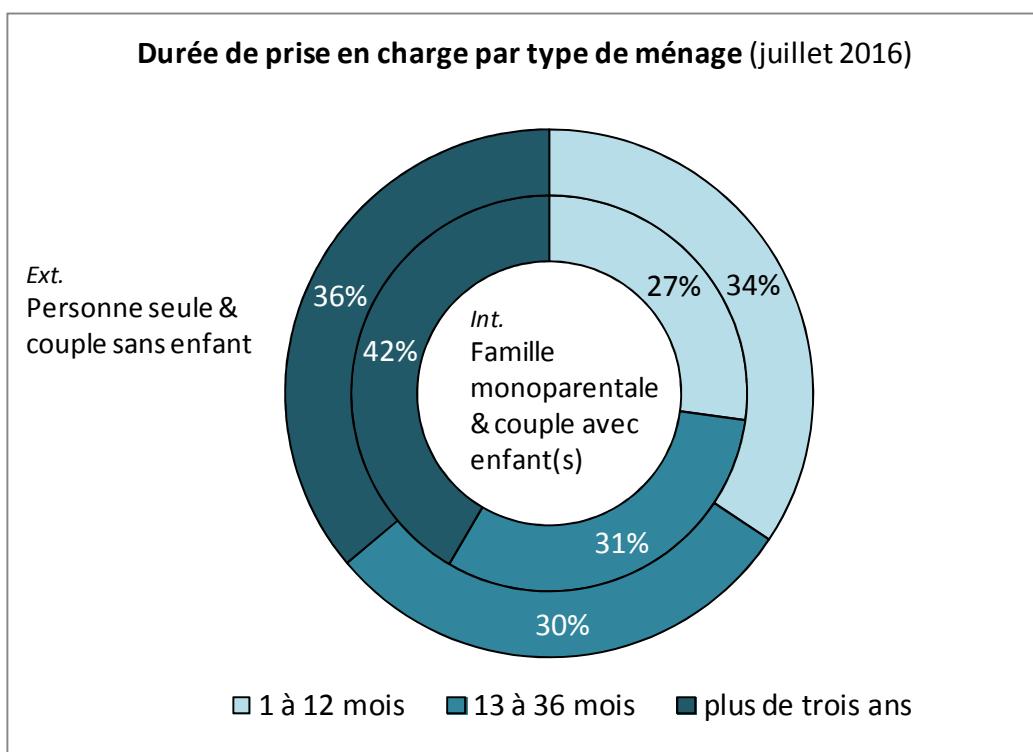


Au fil du temps, on constate que la part des dossiers de personne seule augmente au RI : depuis février 2016, 70% des dossiers sont des dossiers de personne seule [Gr.3]. A contrario, la part des familles monoparentales diminue, en juillet 2016, elle représente 16% des dossiers RI et 27% des bénéficiaires (2'741 dossiers pour 6'933 personnes). Les familles composées de couples avec enfant(s) comptent pour 9% des dossiers et 22% des bénéficiaires (1'463 dossiers pour 5'784 personnes). Aux personnes seules et aux familles avec enfant(s) s'ajoutent les couples sans enfant, au nombre de 803 en juillet 2016. Par ailleurs, on relève qu'une personne sur deux au RI vit au sein d'un ménage comprenant un ou plusieurs enfants.

La durée de prise en charge peut être calculée de différentes manières. Dans le cadre de ce rapport, il s'agit de calculer, sur les dossiers actifs en juillet 2016, le nombre de mois écoulé depuis la date de la dernière décision d'octroi du RI (dernière IDEC).

La durée de prise en charge dépend du type de ménage : elle est plus longue pour les familles avec enfant(s) que pour les personnes seules et les couples sans enfant. En juillet 2016, 42% des familles monoparentales et des couples avec enfant(s) ont une prise en charge qui dure depuis plus de 3 ans contre 36% des autres types de dossiers (personnes seules et couples sans enfant) [Gr.4]. L'annexe 2 donne les chiffres détaillés par type de ménage et intervalles de durée de 6 mois.

Gr.4



Les enfants entraînent des charges supplémentaires qui peuvent conduire les ménages disposant de faibles revenus à recourir au RI, par ailleurs, dans le cas des familles monoparentales, les enfants constituent souvent un obstacle à la prise d'une activité lucrative ou à une augmentation du taux d'activité susceptible d'élever le niveau des ressources.

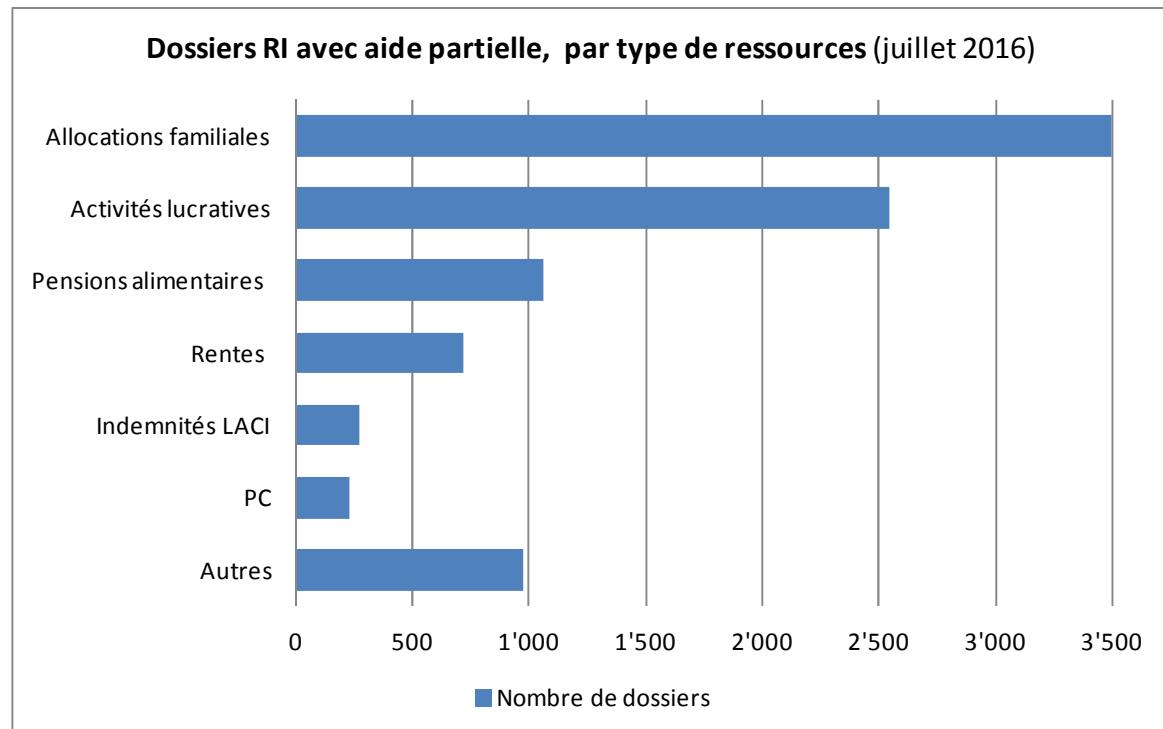
## 2) Couverture des besoins (juillet 2016)<sup>3</sup>

Dans le cadre du RI, les besoins vitaux sont déterminés par un barème, en fonction de la composition du ménage<sup>4</sup>.

En juillet 2016, 61% des dossiers RI (10'227) ont perçu une aide financière complète ; autrement dit, il n'existe pas d'autre ressource que le RI pour couvrir les besoins des personnes concernées par ces dossiers.

Le RI est versé en complément à d'autres ressources pour 6'595 dossiers. Pour ces dossiers, le RI complète une ou plusieurs autres ressources dont les plus fréquentes sont les allocations familiales et les ressources provenant d'une activité lucrative [Gr.5].

Gr.5



Selon le type de ménage concerné, la proportion d'aide complète diffère passablement. Ce sont avant tout les personnes seules qui n'ont pas d'autres ressources que le RI : 79% des personnes seules ont une aide complète. Les autres types de ménages ont majoritairement des aides partielles [Gr.6].

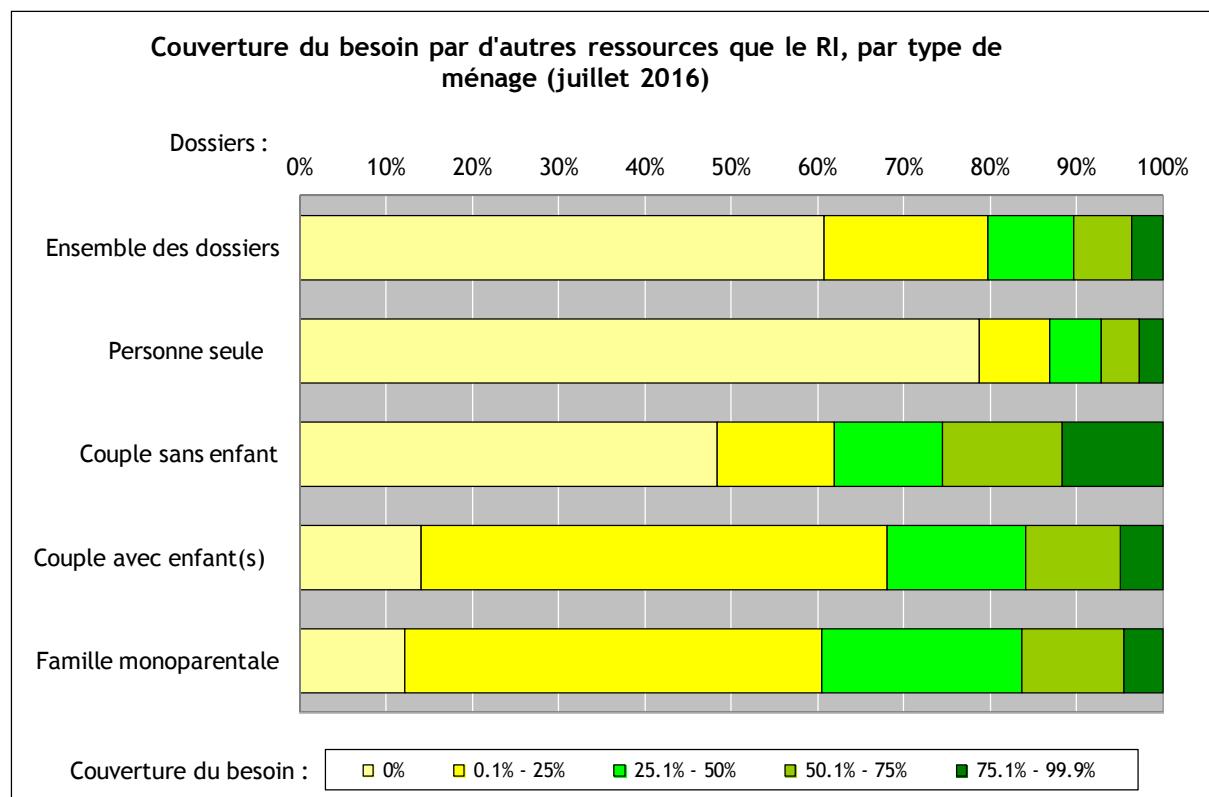
Certains dossiers ont un taux de couverture de leurs besoins, par d'autres ressources que le RI, relativement élevé. Ainsi, 1'729 dossiers disposent de ressources supérieures à la moitié de leurs besoins, dont 613 dossiers pour lesquels leurs ressources dépassent les trois quarts de leurs besoins (4% de l'ensemble des dossiers).

L'annexe 2 présente un tableau détaillé du taux de couverture du besoin selon le type de ménage et la durée d'aide.

<sup>3</sup> Source : SPAS.

<sup>4</sup> Le règlement d'application de la loi du 2 décembre 2003 sur l'action sociale vaudoise définit des forfaits pour l'entretien et l'intégration sociale et les montants maximums admis pour le loyer et les frais afférents.

Gr.6



### 3) Activité lucrative (juillet 2016)<sup>5</sup>

Les bénéficiaires du RI qui exercent une activité lucrative ont droit à une franchise déduite lors du calcul du montant de l'aide<sup>6</sup>.

La proportion de dossiers, qui disposent de ressources provenant d'une activité lucrative, tend à diminuer grâce à la mise en place des PC familles ; celles-ci permettent à une partie des familles avec un revenu lucratif de s'affranchir du RI. En juillet 2016, les dossiers RI avec activité lucrative ne représentent plus que 15,1% de l'ensemble des dossiers, soit 2'547 dossiers.

La proportion de dossiers avec activité lucrative reste cependant plus élevée pour les couples sans enfant (32%, 258 dossiers) et les couples avec enfant(s) (28%, 416 dossiers), que pour les familles monoparentales (17%, 468 dossiers) et les personnes seules (12%, 1'405 dossiers) [Gr.7].

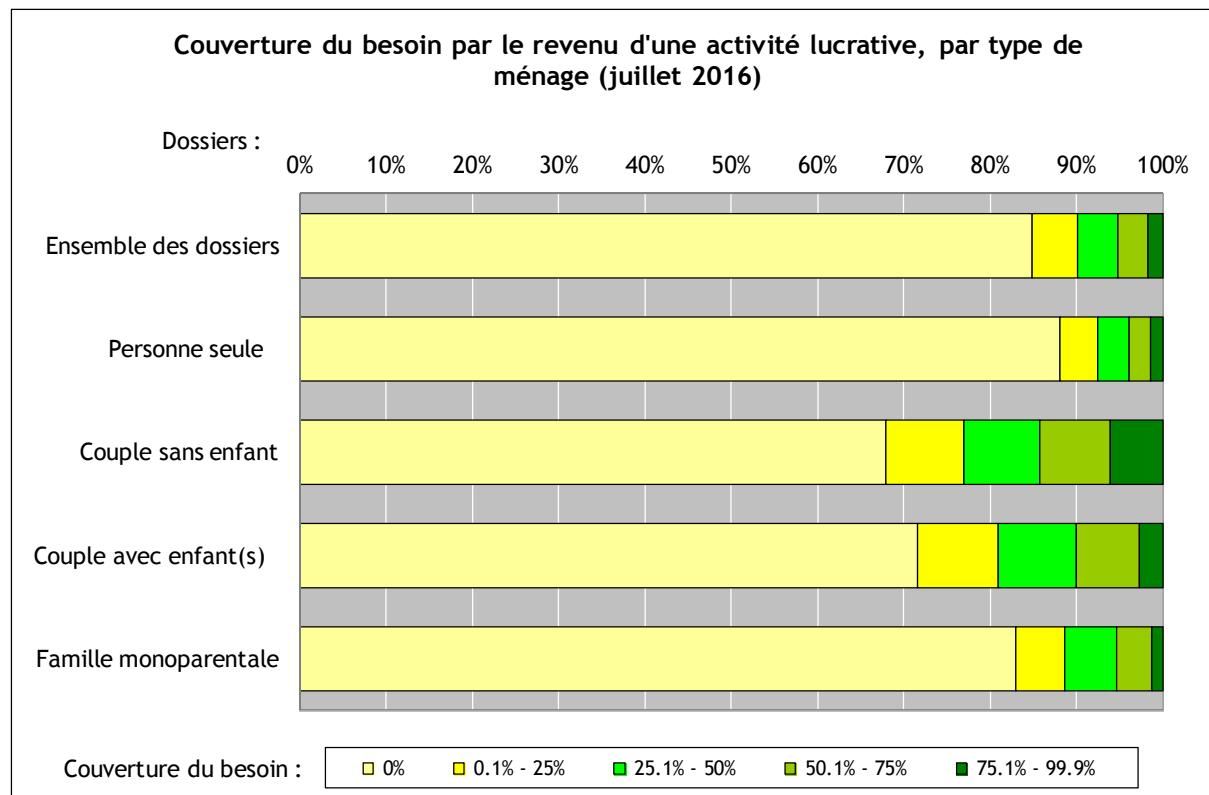
Au RI, seuls 5% des dossiers bénéficient d'un revenu provenant d'une activité lucrative qui leur permet de faire face à plus de la moitié de leurs besoins ; dont 2% (296 dossiers en juillet 2016) ont un revenu lucratif qui couvre plus des trois quarts de leurs besoins.

La part de ces taux de couverture des besoins par le revenu d'une activité lucrative est faible quel que soit le type de ménage ; toutefois, parmi les ménages de couples, avec ou sans enfant(s), la proportion de ceux qui couvrent plus de la moitié de leurs besoins grâce à leur revenu lucratif, est significativement plus élevée que pour les personnes seules ou les familles monoparentales. Pour le détail, voir l'annexe 2.

<sup>5</sup> Source : SPAS.

<sup>6</sup> Fr. 200.- au maximum pour une personne seule, Fr. 400.- au maximum pour un couple dont les deux membres travaillent ou pour une famille monoparentale avec plus d'un enfant.

Gr.7



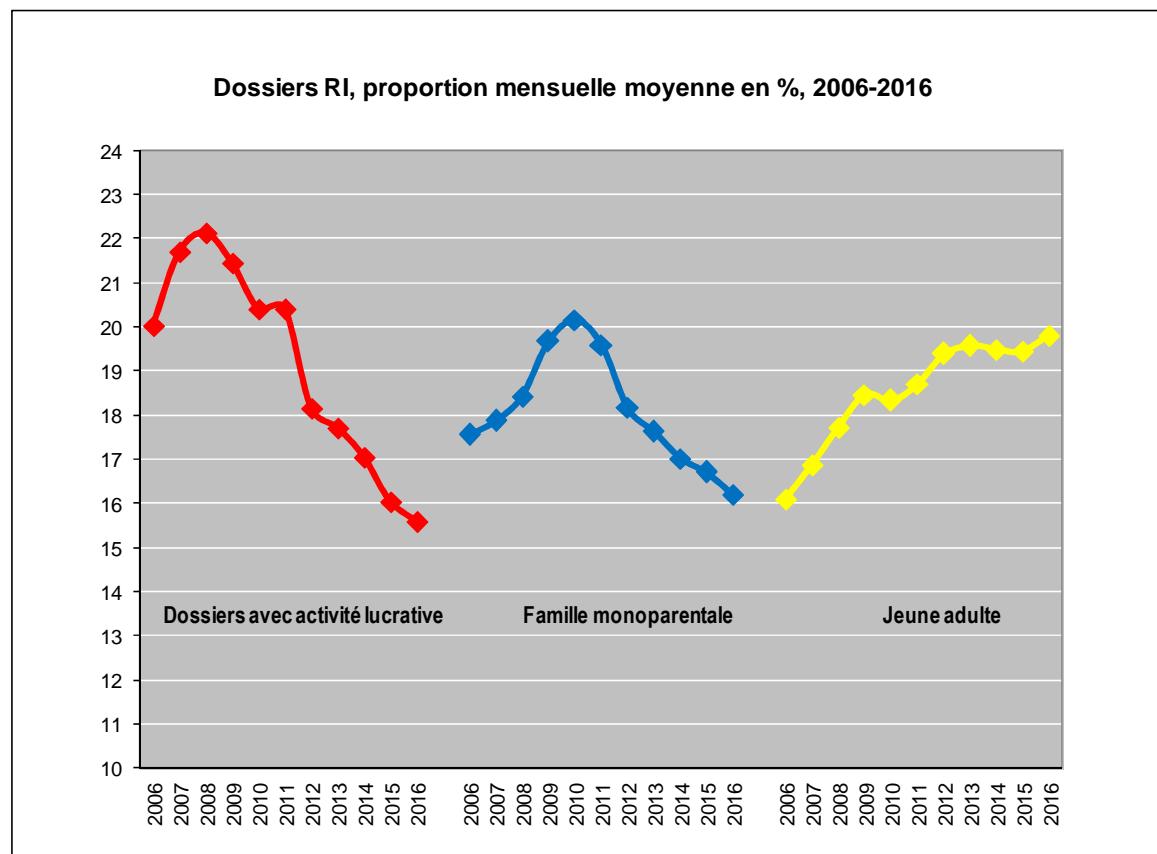
#### 4) Evolutions 2006-2016<sup>7</sup>

Le nombre mensuel moyen de dossiers RI<sup>8</sup> passe de 10'712 en 2006 à 15'931 en 2015. Après 2014 qui a enregistré un très net ralentissement de la progression du nombre de dossiers RI (+1,1%<sup>9</sup> par rapport à 2013) et une baisse de 0,1 point de pourcent du taux d'aide sociale dans le canton de Vaud, la tendance semble à nouveau à la hausse, suite notamment à la forte augmentation du nombre de dossiers gérés par le CSIR. En 2015, la variation annuelle est de +2,9%<sup>10</sup>.

Grâce à l'entrée en vigueur du régime des PC familles qui a pour objectif d'aider les familles pauvres qui travaillent à concilier vie professionnelle et vie familiale, on constate que le poids des familles à l'aide sociale est en constante diminution. La part des familles monoparentales ainsi que la part des dossiers avec activité lucrative se situent actuellement nettement en dessous des années précédentes. Force est de constater que malgré cela la proportion de ménages monoparentaux est sensiblement plus importante à l'aide sociale que dans la population vaudoise. Les ménages monoparentaux représentent en effet 7% de l'ensemble des ménages privés<sup>11</sup> contre 16% des ménages au RI.

Quant à la proportion de dossiers de jeunes adultes, en forte croissance dans les premières années du RI, elle semble se stabiliser juste en dessous des 20% à partir de 2012.

Gr.8



<sup>7</sup> Source : données 2006-2008 : SG-DSAS, effectifs recalculés à partir des séries de Statistique Vaud ; données 2009-2016 : fiches RI et séries de Statistique Vaud.

<sup>8</sup> 2006 à 2015 : valeurs sur 12 mois ; 2016 : valeurs de janvier à juillet.

<sup>9</sup> Moyenne mensuelle, selon chiffres révisés pour les années 2013 et 2014.

<sup>10</sup> Moyenne mensuelle

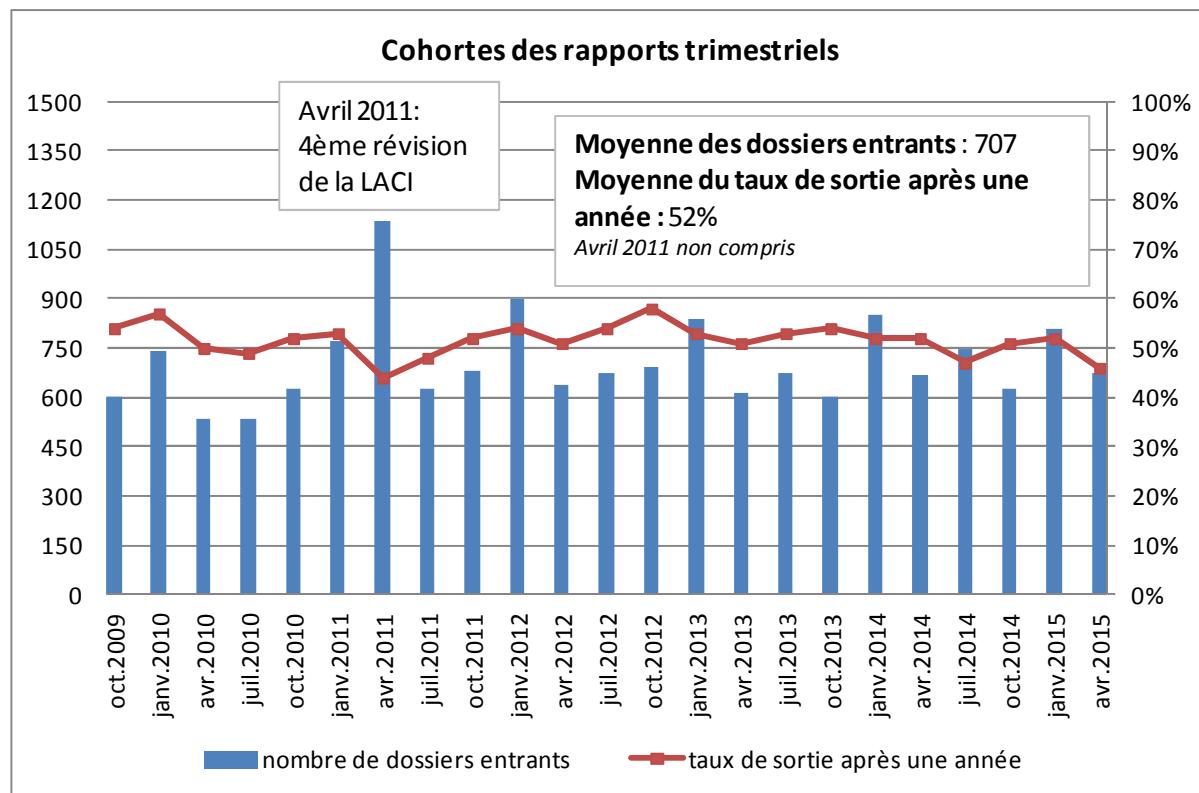
<sup>11</sup> Source : OFS, Relevé structurel 2013. Obtenus par échantillonnage, les résultats du RS correspondent à des estimations assorties d'une marge d'erreur représentée sous la forme d'un intervalle de confiance à 95%. Pour le canton de Vaud, la part des ménages monoparentaux est estimée à 7,2% du total des ménages avec un intervalle de confiance de +/- 0.3 point de pourcent.

## 5) Entrées et sorties du dispositif<sup>12</sup>

L'analyse de l'évolution dans le temps des entrées et des sorties du RI se fonde sur deux groupes de dossiers RI, que nous appelons ici « cohortes » : ceux ouverts en avril 2014, resp. en avril 2015.

Avec 676 dossiers entrants en avril 2015, la cohorte est inférieure à la moyenne du nombre de dossiers entrants mensuellement (707) [Gr.9] mais supérieure à la moyenne des entrées d'avril (625)<sup>13</sup>. En avril 2015, on compte 10 dossiers entrants de plus qu'en avril 2014 (666).

Gr.9



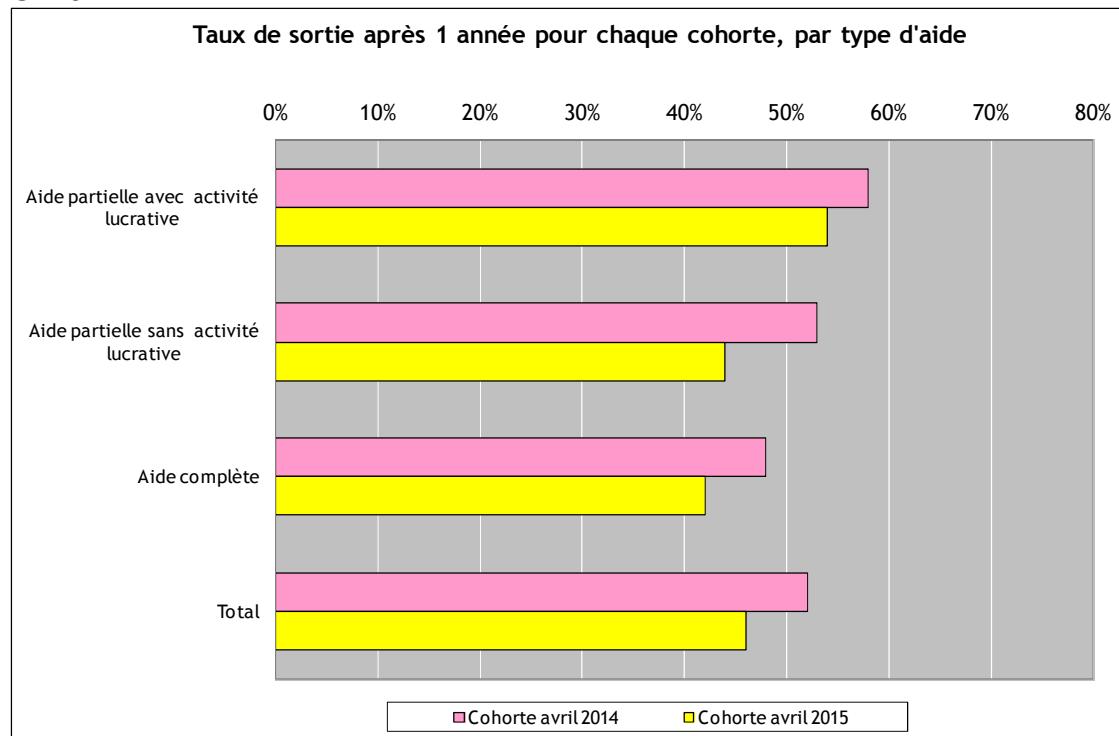
Au niveau de sa structure, la cohorte d'avril 2015 compte plus de dossiers entrants nécessitant une aide complète du RI : 52% (350 dossiers) contre 49% (327 dossiers) une année auparavant. Inversement, la part des dossiers qui reçoivent une aide partielle en complément aux ressources dont celles liées à une activité lucrative est plus conséquente dans la cohorte d'avril 2014 (25%, soit 169 dossiers, contre 23%, soit 154 dossiers, une année plus tard). Dans les deux cohortes, la proportion de dossiers entrants recevant une aide partielle RI pour compléter d'autres ressources (rentes, pensions alimentaires, PC, etc.) est de 23%. Pour les détails, voir l'annexe 3.

Une année après leur entrée au RI, 309 des 676 dossiers de la cohorte d'avril 2015 ont quitté le régime. Le taux de sortie après une année est de 46%, ce taux est inférieur à la moyenne du taux observée sur l'ensemble des cohortes précédentes qui est de 52% [Gr.9]. Dans le détail, la cohorte d'avril 2015 compte proportionnellement moins de sorties quel que soit le type d'aide [Gr.10]. Après une année, 42% des dossiers avec aide complète de la cohorte 2015 ont quitté le dispositif contre 48% de celle de 2014 ; pour les dossiers d'aide partielle sans activité lucrative, on compte 44% de dossiers sortants pour la cohorte de 2015 contre 53% une année auparavant.

<sup>12</sup> Source : SPAS.

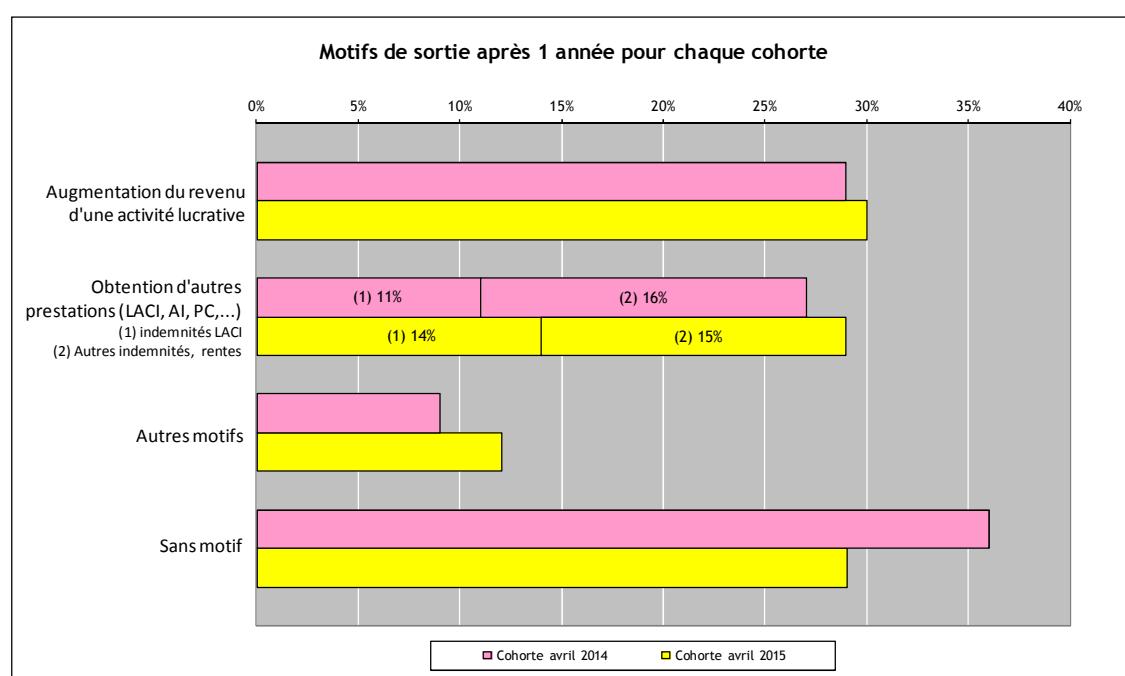
<sup>13</sup> Hors avril 2011

## Gr.10



Concernant les motifs de sortie [Gr.11], la proportion de dossiers ayant quitté le RI pour augmentation du revenu lucratif est légèrement plus importante pour la cohorte d'avril 2015 que pour celle de l'année précédente (respectivement 30% contre 29%), de même que la proportion de sorties pour obtention d'autres prestations comme une rente ou une indemnité (29% des dossiers sortants d'avril 2015 et 27% de ceux de 2014). Pour la cohorte 2015 cela représente 91 dossiers qui sortent du RI après avoir obtenu une autre prestation dont 13 dossiers qui obtiennent les PC familles et 7 dossiers la Rente-Pont. Les motifs de sorties sont mieux renseignés dans la cohorte la plus récente puisque la proportion de sorties sans motif est nettement plus faible dans la cohorte de 2015 (29% contre 36% pour celle de 2014). Pour les détails, voir l'annexe 3.

## Gr.11



# Revenu d'insertion (RI), Vaud, juillet 2016



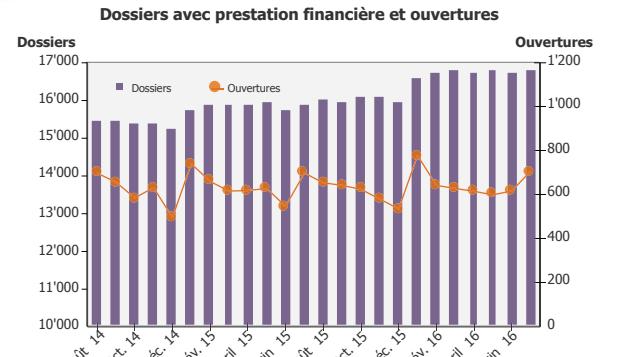
Statistique Vaud

Département des finances  
et des relations extérieures

Données générales	Nombre	Variation mensuelle (1)	Variation annuelle (1)
Dossiers avec prestation financière (p)	16'827	0.8%	6.0%
Ouverture de dossiers (2)	708	14.7%	1.3%
Fermetures de dossiers, mars 2016 (3)	646	14.9%	1.7%
Ensemble des bénéficiaires	26'143	0.5%	4.6%
Bénéficiaires, n.c. personnes à charges (5)	19'093	0.7%	5.6%
Bénéficiaires suivis par un ORP (6)	3'152	-0.3%	3.4%
Mesures d'insertion sociale et professionnelle	2'844	-11.1%	3.7%

## Dossiers avec prestation financière

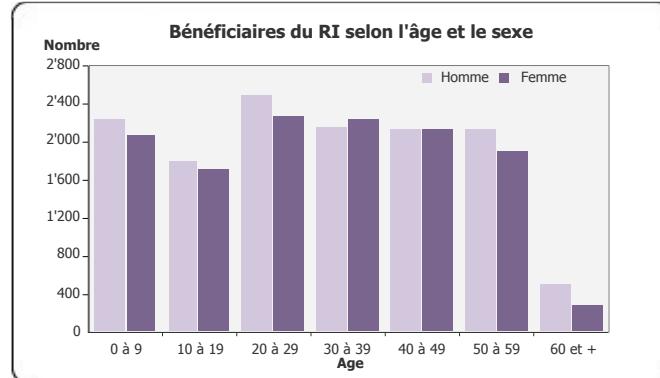
Type de ressources	Nombre	%
Sans ressources (p)	10'262	61%
Avec ressources (7, p)	6'565	39%
revenus d'activité	2'539	15%
revenus liés à une mesure d'insertion	12	0%
prestations LACI	271	2%
rentes et autres prestations sociales	4'188	25%
pensions alimentaires	1'063	6%
autres ressources	529	3%
Type de ménage	Nombre	%
Personne seule	11'820	70%
Couple sans enfant	803	5%
Couple avec enfants mineurs	1'450	9%
Familles monoparentales avec enfants mineurs	2'725	16%
Famille avec adultes à charge	29	0%



La baisse du nombre de dossiers en fin d'année s'explique notamment par la perception d'un 13<sup>e</sup> salaire pour les bénéficiaires exerçant une activité lucrative.

## Ensemble des bénéficiaires

Type de personne	Nombre	%
Bénéficiaire principal	16'827	64%
Conjoint ou concubin de la personne principale	2'266	9%
Mineurs à charge	7'021	27%
Majeurs à charge	29	0%



## Bénéficiaires, non compris personnes à charge

Total	Bénéficiaires avec prestation financière		Bénéficiaires avec mesure d'insertion sociale (8)		Bénéficiaires suivis par un ORP avec ou sans prestation financière		Bénéficiaires suivis par un ORP avec mesure d'insertion professionnelle (9)	
	19'093	100%	1'893	100%	3'152	100%	877	100%
<b>Sexe</b>								
Homme	9'848	52%	982	52%	1'967	62%	559	64%
Femme	9'244	48%	911	48%	1'185	38%	318	36%
<b>Age</b>								
Moins de 18 ans	94	0%	0	0%	1	0%	0	0%
18 à 25 ans	3'617	19%	645	34%	313	10%	77	9%
26 à 29 ans	1'850	10%	252	13%	278	9%	75	9%
30 à 39 ans	4'423	23%	415	22%	806	26%	243	28%
40 à 49 ans	4'276	22%	355	19%	845	27%	257	29%
50 à 59 ans	4'041	21%	207	11%	816	26%	209	24%
60 à 64 ans	700	4%	17	1%	93	3%	16	2%
65 ans et plus	92	0%	2	0%	0	0%	0	0%
<b>Nationalité</b>								
Suisse	9'225	48%	811	43%	1'510	48%	435	50%
UE 27	3'588	19%	314	17%	702	22%	213	24%
Autre Europe	1'801	9%	119	6%	252	8%	62	7%
Reste du monde	4'479	23%	649	34%	688	22%	167	19%
<b>Formation déclarée</b>								
Scolarité obligatoire	8'204	43%	863	46%	1'450	46%	394	45%
Formation professionnelle	4'916	26%	371	20%	1'089	35%	307	35%
Maturité	829	4%	80	4%	137	4%	36	4%
Ecole prof. sup., haute école	1'440	8%	90	5%	446	14%	134	15%
Non classable/Inconnu	3'704	19%	489	26%	30	1%	6	1%

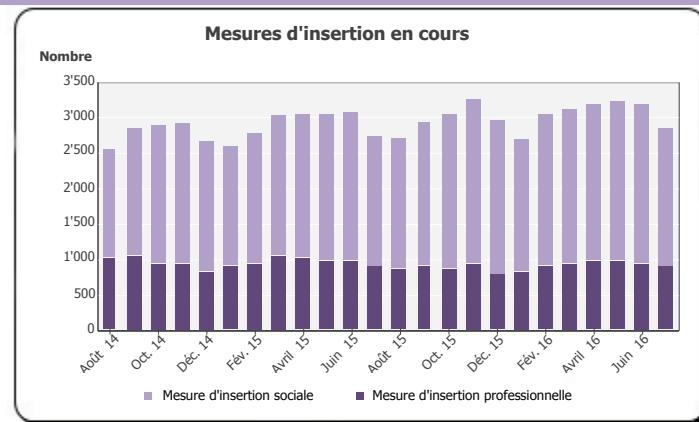
## Mesures d'insertion professionnelle et sociale

### Mesures d'insertion professionnelle

	893
Stage professionnelle	2%
Allocation cantonale d'initiation au travail	9%
Prestation de formation (10)	59%
Emploi d'insertion	30%

### Mesures d'insertion sociale

	1'951
Formation (11)	56%
Restauration du lien social	9%
Préservation de la situation économique	1%
Individualisée (12)	34%

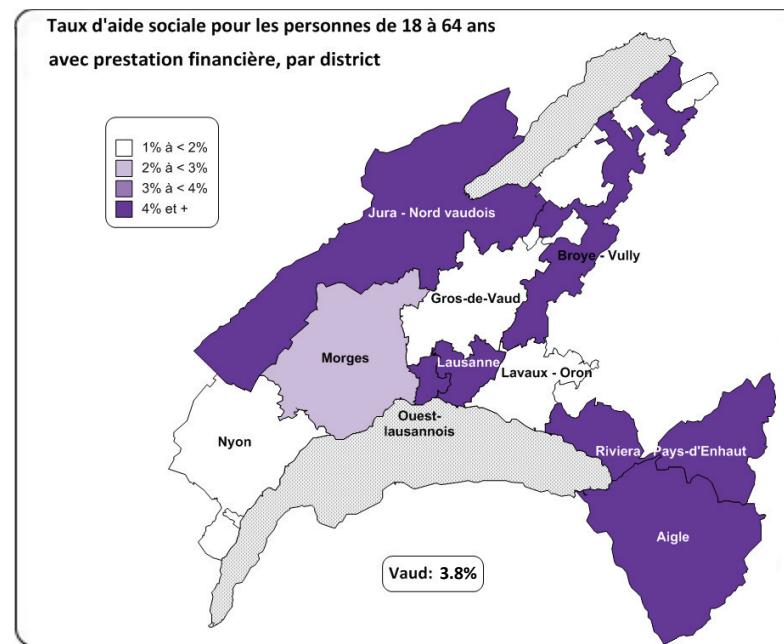


## Fermeture de dossiers, mars 2016

### Principaux motifs de fermeture

	Nombre	Variation mensuelle
Amélioration de la situation financière	181	33%
dont prise ou reprise d'emploi, changement taux d'activité	166	33%
Obtention autres prestations sociales	184	15%
dont indemnité LACI prestations complémentaires AVS/AI	48	-4%
	28	-3%

## Taux d'aide sociale (13)



	Villes (14)	Juil. 15	Juil. 16
Ecublens	2.7%	2.7%	
Gland	2.0%	2.4%	
La Tour-de-Peilz	4.7%	4.8%	
Lausanne	6.5%	6.7%	
Montreux	5.5%	5.7%	
Morges	3.3%	3.5%	
Nyon	2.7%	2.7%	
Prilly	6.2%	5.9%	
Pully	1.9%	2.1%	
Renens	4.7%	5.3%	
Vevey	7.1%	7.4%	
Yverdon-les-Bains	6.0%	6.3%	
	Districts		
Aigle	4.1%	4.4%	
Broye-Vully	4.1%	4.3%	
Gros-de-Vaud	1.6%	1.6%	
Jura-Nord vaudois	4.1%	4.3%	
Lausanne	5.9%	6.0%	
Lavaux-Oron	1.9%	1.9%	
Morges	2.0%	2.0%	
Nyon	1.5%	1.6%	
Ouest lausannois	4.0%	4.1%	
Riviera-Pays-d'Enhaut	4.6%	4.8%	
<b>Vaud</b>	<b>3.7%</b>	<b>3.8%</b>	

- 1) Variation par rapport au mois précédent / à l'année précédente.
  - 2) Dossier bénéficiant d'une prestation financière pour la première fois.
  - 3) Dossier sans prestation financière depuis 6 mois. La date de fermeture correspond au dernier mois de prestation.
  - 4) Personne vivant dans un ménage bénéficiant d'une prestation financière durant le mois.
  - 5) Bénéficiaire principal avec prestation financière et conjoint ou concubin de la personne principale durant le mois.
  - 6) Bénéficiaire du RI inscrit auprès d'un office régional de placement (ORP) à la fin du mois étudié.
  - 7) Un dossier peut se trouver dans plusieurs sous-catégories.
  - 8) Toute personne qui a suivi une mesure d'insertion sociale au moins un jour durant le mois. Les mesures d'insertion sociale sont délivrées par les centres sociaux régionaux (CSR)
  - 9) Toute personne qui a suivi une mesure d'insertion professionnelle au moins un jour durant le mois et qui est bénéficiaire du RI. Les mesures d'insertion professionnelle sont délivrées par les ORP.
  - 10) Cours, stages et mesures visant à la clarification des aptitudes professionnelles.
  - 11) Bilan de compétence et cours.
  - 12) Les mesures individualisées sont des mesures ne faisant pas partie du catalogue des mesures recommandées par le SPAS.
  - 13) Le taux d'aide sociale correspond au nombre de personnes de 18 à 64 ans vivant dans un ménage avec prestation financière durant le mois rapporté à la population résidente permanente de 18 à 64 ans.
  - 14) Communes de plus de 10'000 habitants.
- (p) Chiffre provisoire.

Définitions relatives à la fiche mensuelle: <http://www.stat.vd.ch/ri>

juil.2016	Tous les dossiers payés	Durée d'aide : 6 mois et moins	Durée d'aide : 7 à 12 mois	Durée d'aide : 13 à 18 mois	Durée d'aide : 19 à 24 mois	Durée d'aide : 2 à 3 ans	Durée d'aide : 3 à 4 ans	Durée d'aide : Plus de 4 ans
	Tous ménages							
couverture du besoin	n = 16 822	n = 3 247	n = 2 228	n = 1 763	n = 1 393	n = 1 889	n = 1 499	n = 4 803
	0%	10 227 60.8%	1 997 61.5%	1 434 64.4%	1 116 63.3%	881 63.2%	1 106 58.5%	871 58.1%
0.1%-25%	3 189 19.0%	441 13.6%	333 14.9%	329 18.7%	275 19.7%	412 21.8%	308 20.5%	1 091 22.7%
25.1%-50%	1 677 10.0%	349 10.7%	206 9.2%	154 8.7%	120 8.6%	193 10.2%	173 11.5%	482 10.0%
50.1%-75%	1 116 6.6%	261 8.0%	163 7.3%	96 5.4%	78 5.6%	126 6.7%	106 7.1%	286 6.0%
75.1%-100%	613 3.6%	199 6.1%	92 4.1%	68 3.9%	39 2.8%	52 2.8%	41 2.7%	122 2.5%
couverture du besoin	Personne seule							
	n = 11 814	n = 2 441	n = 1 631	n = 1 259	n = 961	n = 1 278	n = 1 039	n = 3 205
0%	9 297 78.7%	1 764 72.3%	1 293 79.3%	1 005 79.8%	797 82.9%	1 023 80.0%	810 78.0%	2 605 81.3%
0.1%-25%	968 8.2%	237 9.7%	135 8.3%	107 8.5%	76 7.9%	107 8.4%	82 7.9%	224 7.0%
25.1%-50%	703 6.0%	199 8.2%	95 5.8%	67 5.3%	46 4.8%	75 5.9%	67 6.4%	154 4.8%
50.1%-75%	521 4.4%	130 5.3%	67 4.1%	45 3.6%	24 2.5%	46 3.6%	63 6.1%	146 4.6%
75.1%-100%	325 2.8%	111 4.5%	41 2.5%	35 2.8%	18 1.9%	27 2.1%	17 1.6%	76 2.4%
couverture du besoin	Couple sans enfant							
	n = 803	n = 153	n = 107	n = 74	n = 63	n = 95	n = 62	n = 249
0%	389 48.4%	59 38.6%	51 47.7%	36 48.6%	43 68.3%	41 43.2%	27 43.5%	132 53.0%
0.1%-25%	108 13.4%	20 13.1%	9 8.4%	11 14.9%	2 3.2%	14 14.7%	5 8.1%	47 18.9%
25.1%-50%	101 12.6%	15 9.8%	12 11.2%	9 12.2%	7 11.1%	15 15.8%	13 21.0%	30 12.0%
50.1%-75%	112 13.9%	23 15.0%	21 19.6%	5 6.8%	9 14.3%	15 15.8%	13 21.0%	26 10.4%
75.1%-100%	93 11.6%	36 23.5%	14 13.1%	13 17.6%	2 3.2%	10 10.5%	4 6.5%	14 5.6%
couverture du besoin	Couple avec enfant(s)							
	n = 1 463	n = 254	n = 184	n = 168	n = 131	n = 181	n = 132	n = 413
0%	207 14.1%	78 30.7%	38 20.7%	40 23.8%	13 9.9%	12 6.6%	6 4.5%	20 4.8%
0.1%-25%	788 53.9%	68 26.8%	87 47.3%	91 54.2%	73 55.7%	111 61.3%	82 62.1%	276 66.8%
25.1%-50%	235 16.1%	35 13.8%	30 16.3%	22 13.1%	23 17.6%	31 17.1%	25 18.9%	69 16.7%
50.1%-75%	161 11.0%	49 19.3%	19 10.3%	10 6.0%	14 10.7%	22 12.2%	11 8.3%	36 8.7%
75.1%-100%	72 4.9%	24 9.4%	10 5.4%	5 3.0%	8 6.1%	5 2.8%	8 6.1%	12 2.9%
couverture du besoin	Fam. monoparentale							
	n = 2 741	n = 398	n = 306	n = 262	n = 238	n = 335	n = 266	n = 936
0%	333 12.1%	95 23.9%	52 17.0%	35 13.4%	28 11.8%	30 9.0%	28 10.5%	65 6.9%
0.1%-25%	1 325 48.3%	116 29.1%	102 33.3%	120 45.8%	124 52.1%	180 53.7%	139 52.3%	544 58.1%
25.1%-50%	638 23.3%	100 25.1%	69 22.5%	56 21.4%	44 18.5%	72 21.5%	68 25.6%	229 24.5%
50.1%-75%	322 11.7%	59 14.8%	56 18.3%	36 13.7%	31 13.0%	43 12.8%	19 7.1%	78 8.3%
75.1%-100%	123 4.5%	28 7.0%	27 8.8%	15 5.7%	11 4.6%	10 3.0%	12 4.5%	20 2.1%
couverture du besoin par salaire	Tous ménages							
	n = 16 822	n = 3 247	n = 2 228	n = 1 763	n = 1 393	n = 1 889	n = 1 499	n = 4 803
0%	14 275 84.9%	2 684 82.7%	1 856 83.3%	1 498 85.0%	1 203 86.4%	1 597 84.5%	1 254 83.7%	4 183 87.1%
0.1%-25%	878 5.2%	156 4.8%	120 5.4%	85 4.8%	66 4.7%	111 5.9%	90 6.0%	250 5.2%
25.1%-50%	801 4.8%	185 5.7%	116 5.2%	85 4.8%	60 4.3%	94 5.0%	73 4.9%	188 3.9%
50.1%-75%	572 3.4%	130 4.0%	96 4.3%	56 3.2%	44 3.2%	59 3.1%	63 4.2%	124 2.6%
75.1%-100%	296 1.8%	92 2.8%	40 1.8%	39 2.2%	20 1.4%	28 1.5%	19 1.3%	58 1.2%
couverture du besoin par salaire	Personne seule							
	n = 11 814	n = 2 441	n = 1631	n = 1259	n = 961	n = 1 278	n = 1 039	n = 3 205
0%	10 409 88.1%	2 103 86.2%	1 432 87.8%	1 103 87.6%	873 90.8%	1 131 88.5%	897 86.3%	2 870 89.5%
0.1%-25%	510 4.3%	110 4.5%	69 4.2%	52 4.1%	37 3.9%	55 4.3%	56 5.4%	131 4.1%
25.1%-50%	434 3.7%	102 4.2%	66 4.0%	48 3.8%	23 2.4%	51 4.0%	43 4.1%	101 3.2%
50.1%-75%	289 2.4%	70 2.9%	41 2.5%	32 2.5%	19 2.0%	30 2.3%	34 3.3%	63 2.0%
75.1%-100%	172 1.5%	56 2.3%	23 1.4%	24 1.9%	9 0.9%	11 0.9%	9 0.9%	40 1.2%
couverture du besoin par salaire	Couple sans enfant							
	n = 803	n = 153	n = 107	n = 74	n = 63	n = 95	n = 62	n = 249
0%	545 67.9%	94 61.4%	68 63.6%	49 66.2%	49 77.8%	60 63.2%	40 64.5%	185 74.3%
0.1%-25%	73 9.1%	15 9.8%	8 7.5%	8 10.8%	1 1.6%	10 10.5%	3 4.8%	28 11.2%
25.1%-50%	70 8.7%	14 9.2%	10 9.3%	5 6.8%	4 6.3%	11 11.6%	9 14.5%	17 6.8%
50.1%-75%	66 8.2%	13 8.5%	16 15.0%	2 2.7%	7 11.1%	6 6.3%	8 12.9%	14 5.6%
75.1%-100%	49 6.1%	17 11.1%	5 4.7%	10 13.5%	2 3.2%	8 8.4%	2 3.2%	5 2.0%
couverture du besoin par salaire	Couple avec enfant(s)							
	n = 1 463	n = 254	n = 184	n = 168	n = 131	n = 181	n = 132	n = 413
0%	1 047 71.6%	167 65.7%	124 67.4%	129 76.8%	88 67.2%	126 69.6%	94 71.2%	319 77.2%
0.1%-25%	138 9.4%	12 4.7%	22 12.0%	16 9.5%	15 11.5%	24 13.3%	11 8.3%	38 9.2%
25.1%-50%	132 9.0%	34 13.4%	19 10.3%	14 8.3%	13 9.9%	14 7.7%	10 7.6%	28 6.8%
50.1%-75%	106 7.2%	29 11.4%	14 7.6%	7 4.2%	10 7.6%	13 7.2%	11 8.3%	22 5.3%
75.1%-100%	40 2.7%	12 4.7%	5 2.7%	2 1.2%	5 3.8%	4 2.2%	6 4.5%	6 1.5%
couverture du besoin par salaire	Fam. monoparentale							
	n = 2 741	n = 398	n = 306	n = 262	n = 238	n = 335	n = 266	n = 936
0%	2 273 82.9%	319 80.2%	232 75.8%	217 82.8%	193 81.1%	280 83.6%	223 83.8%	809 86.4%
0.1%-25%	157 5.7%	19 4.8%	21 6.9%	9 3.4%	13 5.5%	22 6.6%	20 7.5%	53 5.7%
25.1%-50%	165 6.0%	35 8.8%	21 6.9%	18 6.9%	20 8.4%	18 5.4%	11 4.1%	42 4.5%
50.1%-75%	111 4.0%	18 4.5%	25 8.2%	15 5.7%	8 3.4%	10 3.0%	10 3.8%	25 2.7%
75.1%-100%	35 1.3%	7 1.8%	7 2.3%	3 1.1%	4 1.7%	5 1.5%	2 0.8%	7 0.7%

Couverture du besoin : part du besoin brut couverte par l'ensemble des ressources du ménage

Couverture du besoin par salaire : part du besoin brut couverte par les revenus de l'activité lucrative de l'ensemble du ménage

### Annexe 3

#### Rapport trimestriel RI - Cohortes avril 14 – avril 15

		Cohorte avril 14		Cohorte avril 15		
		Effectifs	%	Effectifs	%	Variation par rapport à cohorte avril 14 (points de %)
<b>Dossiers entrants</b>	Aide complète	327	49 %	350	52 %	+3
	Aide partielle :					
	- sans activité lucrative	156	23 %	154	23 %	0
	- activité lucrative → 75%	138	21 %	131	19 %	-2
	- activité lucrative 75% →	31	5 %	23	3 %	-2
	Sans paiement	14	2 %	18	3 %	+1
	<b>Total</b>	<b>666</b>	<b>100 %</b>	<b>676</b>	<b>100 %</b>	
<b>Taux de sortie après 1 an</b>	Aide complète		48 %		42 %	-6
	Aide partielle :					
	- sans activité lucrative		53 %		44 %	-9
	- activité lucrative → 75%		57 %		52 %	-5
	- activité lucrative 75% →		65 %		65 %	0
	Sans paiement		64 %		61 %	-3
	<b>Total</b>		<b>52 %</b>		<b>46 %</b>	<b>-6</b>
<b>Motif de sortie après 1 an</b>	<b>Augmentation revenu activité lucrative :</b>	<b>99</b>	<b>29 %</b>	<b>94</b>	<b>30 %</b>	<b>+1</b>
	- reprise activité / revenu suffisant prise emploi / taux activité	93	27 %	89	29 %	+2
	- revenu autre membre dossier	6	2 %	5	1 %	-1
	<b>Obtention autres prestations :</b>	<b>93</b>	<b>27 %</b>	<b>91</b>	<b>29 %</b>	<b>+2</b>
	- indemnités LACI	37	11 %	44	14 %	+3
	- rentes / autres indemnités	56	16 %	47	15 %	-1
	<b>Autres motifs</b>	<b>30</b>	<b>9 %</b>	<b>36</b>	<b>12 %</b>	<b>+3</b>
	<b>Sans motif :</b>	<b>124</b>	<b>36 %</b>	<b>88</b>	<b>29 %</b>	<b>-7</b>
	- interruption volontaire	20	6 %	11	4 %	-2
	- sans nouvelle	46	13 %	32	10 %	-3
	- sans date ni motif	12	3 %	6	2 %	-1
	- fermeture automatique	46	13 %	39	13 %	0
	<b>Total</b>	<b>346</b>	<b>100 %</b>	<b>309</b>	<b>100 %</b>	

20/10/2016